



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Demande de dérogation de périmètre d'autoconsommation collective

Décision n° 23 12 28

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Donadey, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Serge Castan

Absent : Monsieur Michel Lottier

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance

Madame Monique GIRAUD-LAZZARI, Vice-présidente référente développement durable, rappelle que la CCPP et les communes se sont lancées initialement dans un projet de création de grappes photovoltaïques sur l'ensemble du territoire. Un premier diagnostic a permis d'identifier sur chaque commune un potentiel d'installations photovoltaïques et a permis d'en chiffrer le montant des investissements.

Au-delà de ces investissements, il a été ensuite proposé de mener une expérimentation d'autoconsommation collective étendue de l'électricité produite par ces installations photovoltaïques à partir de deux sites (chacun d'eux sur un rayon de 2 kms conformément à la réglementation):

-sur la commune de Contes avec une possibilité d'équiper des bâtiments communaux et intercommunaux et les mettre en synergie pour autoconsommer la production électrique produites par leurs installations photovoltaïques ;

-sur la commune de L'Escarène avec, là aussi, une possibilité d'équiper des bâtiments et un pôle multimodal intercommunaux et les mettre en synergie pour autoconsommer la production électrique produites par leurs installations photovoltaïques.

Une étude complémentaire sur la consommation des bâtiments ciblés pour cette expérimentation a mis en évidence un potentiel de production électrique supérieur aux propres besoins de ces bâtiments. D'où la proposition formulée lors des derniers bureaux communautaires des 20 octobre et 27 novembre d'élargir le périmètre du projet d'autoconsommation collective à tout le territoire de la CCPP. Cela permettra à toutes les communes de bénéficier d'un approvisionnement en énergie renouvelable locale issu du projet actuel et ainsi d'augmenter le taux d'autoconsommation de l'opération.

Madame Giraud-Lazzari propose donc de prendre acte de la volonté des communes réunies au sein de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de participer à la constitution d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) en charge de coordonner et animer le projet d'autoconsommation collective sur leur territoire.

Cette structure offrira un terreau propice au déploiement de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

Pour y parvenir, il est dans un premier temps nécessaire de demander au Ministère de la transition écologique une dérogation pour pouvoir élargir le périmètre du projet d'autoconsommation jusqu'à 20 kms afin de pouvoir associer toutes les communes au projet, conformément à l'arrêté 1 bis du 19 septembre 2023 fixant le critère de proximité géographique d'autoconsommation collective étendue.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,
après en avoir délibéré,**

- **Acte** la volonté des communes réunies au sein de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de participer à la constitution d'une communauté d'énergie sur leur territoire ;

- **Mandate** le Président pour solliciter auprès du Ministère de la transition écologique une dérogation pour pouvoir bénéficier d'un périmètre d'autoconsommation collective de 20 kms permettant d'intégrer l'ensemble des communes du territoire au projet.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. CASTAN



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

